

Notre personnalité s'affirme

Au lendemain de la Confédération, le Canada a en gros le statut d'une colonie autonome au sein de l'empire britannique. La direction de ses affaires extérieures reste cependant aux mains de la Grande-Bretagne, au grand dam de ses dirigeants. C'est ainsi qu'en 1867, toutes ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis doivent passer par l'ambassade de la métropole à Washington, même si des agents consulaires américains sont en poste chez lui depuis l'année précédente.

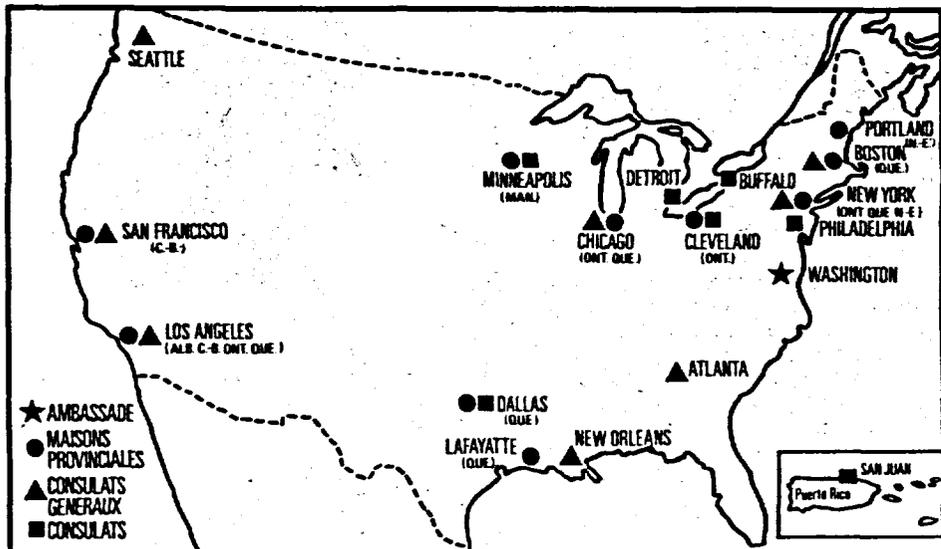
En 1871, une commission britannique, dont Sir John A. MacDonald fait partie, rencontre des représentants américains pour élaborer le Traité de Washington. Peu après, une commission des pêches mise sur pied aux termes du Traité se

l'Alaska donne aux Canadiens l'occasion d'exprimer avec force leur volonté d'autonomie. En 1903, lord Alverstone, juge en chef de la Grande-Bretagne, tranche la question en faveur des Etats-Unis, se dissociant par là de ses deux collègues canadiens, Louis Jetté, lieutenant-gouverneur du Québec, et A.B. Aylesworth, ministre de la Justice, et votant dans le même sens que les trois commissaires américains. Les Canadiens crient à la trahison.

7 novembre 1903: "Aux yeux des Canadiens, les droits du Canada ont été entièrement bafoués; il n'y a même pas eu un semblant de compromis." Francis H. Turnock.

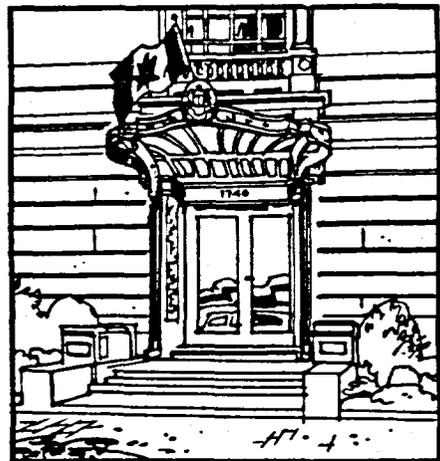
En 1909, lorsqu'est formée la Commission mixte internationale, aucun Britannique n'est au nombre des six membres permanents (trois Américains et trois Canadiens).

La même année, le Parlement autorise



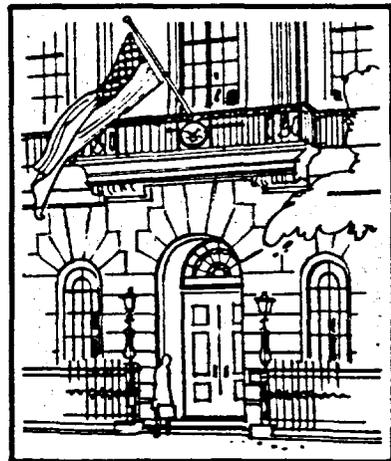
réunit à Halifax et accorde un dédommagement au Canada en règlement d'un litige avec les Etats-Unis sur les droits de pêche. Cet événement marque un tournant dans les relations avec la métropole: c'est la première fois qu'un dirigeant canadien participe à des négociations avec un gouvernement étranger.

Sous Wilfrid Laurier, les relations avec l'Angleterre et les Etats-Unis vont se préciser davantage et le pays s'engage dans la voie de la maîtrise de ses propres affaires avec l'étranger. Le différend au sujet de la frontière de



Ambassade du Canada à Washington

la création d'un "ministère des Affaires extérieures" chargé de la conduite des relations du Canada avec les Etats étrangers et les autres gouvernements de l'Empire britannique. Mais c'est seulement en 1926 que le Canada acquiert vraiment sa pleine autonomie. La Conférence impériale tenue cette année-là lui accorde un statut "égal" à celui de l'Angleterre et le déclare entièrement responsable de sa politique étrangère. L'année suivante, le Canada inaugure à Washington sa première légation, élevée au rang d'ambassade en 1943 avec la nomination de Leighton McCarthy au poste d'ambassadeur. La



Ambassade des Etats-Unis à Ottawa

même année, la mission des Etats-Unis à Ottawa devient elle aussi une ambassade sous la direction de Ray Atherton.

Nous chez eux

L'ambassadeur est le premier représentant de son gouvernement dans le pays où il est affecté. Il est très important pour les deux pays que leurs relations complexes et variées soient menées avec tact et sérieux. Notre ambassadeur actuel, M. Peter Towe, est entré en fonction à Washington en 1977. Etant donné la taille des Etats-Unis et l'ampleur des intérêts que nous y avons, le Canada a, en plus de son ambassade, huit consulats généraux dans les principales villes américaines et sept consulats dans d'autres villes, dont San Juan à Porto Rico.

La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Ecosse ont aussi installé leurs propres missions provinciales dans diverses villes américaines pour y promouvoir le commerce et le tourisme.

Toutes ces missions sont en quelque sorte les antennes du gouvernement aux Etats-Unis. Elles sont chargées de protéger et de promouvoir les intérêts du Canada et de mettre à exécution les décisions prises en politique étrangère. Elles sont à l'affût des événements politiques ou autres susceptibles d'influer sur les relations canado-américaines, elles facilitent les transactions commerciales des sociétés canadiennes et conseillent et protègent les citoyens canadiens aux Etats-Unis. Il arrive souvent que des fonctionnaires d'autres ministères du gouvernement canadien - Industrie et Commerce, Immigration, Environnement, Défense nationale, etc. - soient détachés auprès d'une mission.

Raconter le Canada...

Pour élaborer et mettre en oeuvre la politique étrangère, il faut constamment sonder l'opinion publique des deux côtés de la frontière. C'est le développement des communications de masse qui le veut ainsi. Il ne suffit plus aujourd'hui qu'un ambassadeur expose les vues de son pays aux représentants de l'Etat auprès duquel il est accrédité. Il faut souvent informer ou chercher à influencer le grand public ou certains publics choisis, en multipliant les contacts avec les média d'information américains, en envoyant et en accueillant des personnalités capables de façonner l'opinion. C'est dans cette optique que le Ministère des Affaires extérieures a mis sur pied un programme d'affaires publiques destiné à mieux faire connaître et comprendre les réalités canadiennes à l'étranger.

...par les études...

Le gouvernement canadien utilise d'autres moyens pour sensibiliser l'étranger à l'histoire et à la vie politique et culturelle du Canada: il subventionne et favorise l'expansion des programmes d'études canadiennes dans les établissements d'enseignement et organise de fructueux échanges d'étudiants et de professeurs. C'est ainsi que 20 universités américaines intéressées aux études canadiennes et 250 autres établissements offrant des cours sur le Canada ont reçu une aide financière appréciable, notamment pour inviter des conférenciers et or-

ganiser des séminaires et des colloques.

Pour citer quelques exemples des initiatives prises à ce chapitre, mentionnons que les facultés de droit des Universités Case Western Reserve et Western Ontario ont conjointement mis sur pied l'Institut canado-américain de droit, où on enseigne les systèmes juridiques des deux pays, et que le Canada a accordé à l'occasion du Bicentenaire des Etats-Unis une subvention de \$50,000 au Centre d'études canadiennes de l'Université Johns Hopkins.

L'Association pour les études canadiennes aux Etats-Unis compte plus de 500 membres dans 42 Etats et publie un périodique tenu en haute estime, la Revue américaine des études canadiennes (*American Review of Canadian Studies*).

"Je pensais autrefois que les hommes politiques canadiens devaient être plus éclairés que la moyenne. Je me disais, voyez-vous, qu'il s'agissait là d'un pays très digne. Aujourd'hui, je sais que les décisions du Canada en politique étrangère sont parfois aussi bêtes que celles des Etats-Unis, mais j'ai appris à mieux le respecter." Etudiant inscrit au programme d'études canadiennes de SAIS.

...et par les arts

L'ambassade et les consulats du Canada organisent toutes sortes d'activités culturelles: concerts, films, conférences, récitals de poésie et expositions d'art. En outre, le gouvernement accorde son soutien à un grand nombre d'artistes et de manifestations artistiques. Dans le cadre de sa contribution culturelle au Bicentenaire des Etats-Unis, il a fait cadeau d'un "inukshook" (figurine de pierre Inuit) au *World Sculpture Garden* de Philadelphie et présenté une collection de gravures intitulée "Paysages canadiens" dans plusieurs villes américaines. Enfin, dans le domaine du livre, le gouvernement envoie aux universités et aux bibliothèques publiques des ouvrages en français et en anglais sur la politique, l'économie, la sociologie, les arts et la littérature du Canada.

Notre homme à Washington



Né à London, en Ontario, Peter M. Towe est entré au service du ministère des Affaires extérieures en 1947. Il connaît bien Washington puisqu'il y a déjà